

Postulat

Pour une ville de Lausanne engagée en faveur des droits de l'enfant et une éducation sans violence

Contexte

Lausanne détient depuis 2019 le label UNICEF « Ville amie des enfants », qui l'engage à mettre en œuvre les droits de l'enfant à l'échelle locale. Ce statut confère à Lausanne une responsabilité exemplaire.

En Suisse, bien que les droits de l'enfant soient reconnus par la Convention des Nations Unies, le droit explicite à une éducation sans violence n'est toujours pas inscrit dans le Code civil. Cette lacune freine la construction d'une véritable culture de la bientraitance et de la protection des enfants. Pourtant, les connaissances scientifiques sont claires : la violence éducative, qu'elle soit physique, verbale ou psychologique, nuit au développement émotionnel, cognitif et relationnel de l'enfant. Et elle reste encore trop largement banalisée.

A l'échelle internationale, certains pays ont pris de l'avance depuis longtemps. La Suède, par exemple, a été le premier pays au monde à interdire la violence éducative en 1979. Cela fait plus de 45 ans que ce pays s'est engagé sur une voie cohérente et exemplaire, avec des résultats probants sur les pratiques éducatives et la société tout entière.

Une évolution politique est en cours en Suisse et en 2024, le Conseil fédéral a accepté d'introduire dans le Code civil le droit à l'enfant à une éducation sans violence. Le projet est actuellement examiné par le Conseil des Etats, marquant une avancée importante en matière de protection des enfants en Suisse.

Mais dans l'attente que le processus législatif aboutisse, les villes peuvent agir dès maintenant pour incarner ce changement et faire évoluer les mentalités et les pratiques.

Dans ce sens, Lausanne a un rôle à jouer en tant que « Ville amie des enfants ». Il s'agit d'aller au-delà des déclarations de principe et de traduire ces engagements dans des actions concrètes. En posant un acte fort pour une éducation sans violence, la Ville affirme son engagement pour un avenir où les droits de l'enfant ne sont pas seulement reconnus, mais pleinement vécus.

Le présent postulat demande à la Municipalité :

- d'étudier le renforcement de l'engagement de Lausanne pour les droits de l'enfant, en faisant de la ville un modèle suisse d'éducation sans violence.
- de proposer un plan d'action comprenant par exemple:
 - Une déclaration politique claire reconnaissant le droit fondamental de chaque enfant à grandir sans violence éducative,
 - Une campagne locale de sensibilisation à destination des familles et des professionnelles, (en Suède, le packaging est régulièrement exploité dans des campagnes créatives à impact sociétal ; par exemple, les classiques briques de lait blancs sont devenues noires, dans un geste symbolique fort invitant à éteindre les lumières pendant une heure)

- Le développement de formations spécifiques pour les professionnels-les de l'enfance, du social et de l'éducation

Karine Beausire Ballif

Poala Richard-De-Paolis

Pedro Martin

Samson Yemane

Namasivayam Thambipillai

Yvan Salzmänn

Gaëlle Mieli

Caroline Devallonné Dinbali